

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2012 de l'ANVP approuvé lors de l'AG de 2013 à Paris

L'Assemblée générale de l'ANVP s'est tenue le 19 mai 2012 à la Maison d'Accueil de Merville (Nord).

Elle est présidée par les deux vice-présidents, Benoît BALLENGHIEN et Jean-Marie SEFFRAY. La séance est ouverte à 9 heures.

Participants à l'AG en début de séance : 99

Pouvoirs nominatifs : 121

Pouvoirs en blancs : 231

Soit 451 votants.

Les textes à approuver ainsi que les rapports ont été préalablement envoyés à chaque membre participant.

L'ordre du jour est abordé.

Approbation du projet associatif, de la Charte et du code de déontologie.

Les textes ont été présentés et discutés la veille. De légères modifications de forme sont apportées aux textes soumis à vote.

Le projet associatif est approuvé par 450 voix pour et 1 voix contre.

La charte est approuvée par 443 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.

Le code de déontologie est approuvé par 443 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.

NB : Pour les votes suivants, les participants sont au nombre de 101 ce qui porte le nombre de votants à 453.

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 mai 2011.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité : 453 voix (l'orthographe du nom de Didier BAUDOIN sera corrigée).

- Rapport d'activité 2011 présenté par le secrétaire général, Jean-Louis PIERREUSE.
approuvé à l'unanimité : 453 voix
- Rapport financier 2011
Approbation de la vente de l'immeuble de Tourcoing présenté par le trésorier, Yves CRESPIN :
approuvé à l'unanimité : 453 voix
Budget 2012 : approuvé par 452 voix pour et 1 voix contre
Quitus est donné aux administrateurs pour l'exercice 2011
- Rapport d'orientation présenté par le vice-président, Benoît BALLENGHIEN.
approuvé par 450 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

▪ Élection du tiers sortant du Conseil d'Administration :

8 sièges sont à pourvoir :

- 6 pour un mandat de 3 ans,
- 2 pour un mandat d'1 an en remplacement de deux administrateurs démissionnaires.

9 adhérents sont candidats et 8 se présentent devant l'assemblée (Martine CELERIER est absente).

Vote pour l'élection des administrateurs.

Conformément au règlement intérieur, la majorité absolue des suffrages est requise pour être élu.

95 votants exprimés présents
411 votants exprimés par correspondance
16 votes blancs ou nuls

soit au total 506 votes valables.

La majorité absolue est de 254 voix.

Après suspension de séance, les résultats de l'élection sont proclamés.

8 candidats ont obtenu la majorité absolue au conseil d'administration et sont élus :

CRESPIN Yves	:	420 voix (3 ^{ème} mandat)
BOMBOIS Marianne	:	417 voix (1 ^{er} mandat)
HATTAB Roland	:	407 voix (1 ^{er} mandat)
FOLTZER René	:	406 voix (1 ^{er} mandat)
SEFFRAY Jean-Marie	:	402 voix (2 ^{ème} mandat)
ROUSSIN Jean-Claude	:	395 voix (2 ^{ème} mandat)
PLASSE Gilles	:	387 voix (1 ^{er} mandat – durée 1 an)
LALAU Serge	:	335 voix (1 ^{er} mandat – durée 1 an)
CELERIER Martine	:	242 voix : non élue.

La séance est levée à 13 heures après l'énoncé du résultat de l'élection des membres du conseil d'administration.

Benoît Ballenghien,
président national



